

# FATY

## La femme de chambre qui les a remis en place

C'est l'histoire d'une longue maturation. Celle d'une femme née au Sénégal, venue en France en 1981, qui apprendra à dire non à des patrons repoussant sans cesse les bornes de l'exploitation. Porte-voix d'une grève de femmes de chambre déclenchée en 2002 chez un sous-traitant du groupe Accor, son combat durera près de 4 ans. Elle a depuis recouvré un certain anonymat qu'elle souhaite conserver. Aussi l'appellerons-nous Faty. Elle est l'une des héroïnes de « Remue-ménage dans la sous-traitance », un documentaire captivant sur cette lutte. Portrait.



PIERRE TROVEL

Elle a cinquante ans et un large sourire illumine son visage étonnamment jeune. Née au Sénégal, elle est arrivée en France « quelques semaines après l'élection de François Mitterrand » pour rejoindre son mari. Après la naissance de son premier enfant, Faty obtient une carte de résident qui l'autorise enfin à travailler. Mais la jeune femme ne sait ni lire ni écrire. « Tout ce que je connaissais, c'était bonjour, asseyez-vous », rigole-t-elle. Après des années de vaines recherches, elle trouve, « avec le bouche-à-oreille », un emploi de femme de chambre, le « 26 février 1989 ». Engagée par la société de sous-traitance Arcade, elle exerce dans les hôtels du groupe Accor. « J'étais complètement perdue. Je travaillais à l'hôtel Ibis de la porte d'Orléans. Il y avait 400 chambres. » Au début, elle est très heureuse de décrocher son premier emploi rémunéré. « J'ai travaillé dans les champs au Sénégal mais c'était pour nous. » Elle est embauchée avec

un contrat de 3 heures. « On devait faire 3 chambres et demie à l'heure. On travaillait avec les employés d'Ibis qui devaient faire 2 chambres et demie à l'heure et avait des contrats de 8 heures. À partir de là, il fallait faire quelque chose. » La maturation de Faty est longue. Pour

**« On travaillait à temps plein et on avait des contrats à temps partiel. Je faisais 7 ou 8 heures de travail par jour pour 2 500 à 3 000 francs à la fin du mois ! »**

cette employée peu qualifiée, habitée à courber l'échine, le réveil vient de la rencontre avec un délégué syndical. « Il nous a dit qu'il fallait faire respecter nos droits de salariés. J'avais obtenu un contrat de 5 heures par jour. Mais des fois, je faisais 7 ou 8 heures de travail pour 2 500 à 3 000 francs par mois. »

En mars 2002, les femmes de cham-

bre se mettent en grève pour obtenir une amélioration de leurs conditions de travail. « On travaillait à temps plein mais on avait des contrats à temps partiel », rappelle-t-elle. Faty s'imagine partie pour une semaine de conflit, le mouvement se prolonge onze mois. « Les contrats se faisaient à la tête du client. Comme nous faisons toutes le même travail, on a demandé à être au même niveau. Le patron a dit OK à condition qu'on passe à 4 chambres à l'heure au lieu de 3 et demie, et il nous a accordé

une augmentation de dix centimes (en francs - NDLR) de l'heure. On a refusé et on s'est mises en grève. » Le mouvement se durcit avec des opérations se déroulant directement dans les hôtels. « On faisait une action tous les lundis soir et tous les vendredis matin. Ça les emmerdait ! Le patron appelait directement des employées pour les menacer de les virer. On était 37 au début du mouvement et encore 27 à la fin. De toute façon, j'avais dit que je serais la dernière à partir. » Après la grève, les sept femmes de chambre licenciées sont réintégrées, les contrats harmonisés. « On a aussi eu le droit à une prime de fin d'année. Je touchais 900 euros par mois. » Faty peut alors crier victoire. Mais Arcade lui mène à nouveau la vie

dure. « Mes soucis ont commencé à l'été 2003. Arcade m'a annoncé que je n'avais plus le droit à mes heures de délégation. J'étais donc considérée comme absente. Des collègues qui avaient le même mandat que moi n'étaient pas soumis aux mêmes règles. On est allés aux prud'hommes et à l'inspection du travail. Mais l'inspectrice a donné raison à l'entreprise. J'ai été licenciée en mai 2004. De mai 2004 à novembre 2005, je me suis battue. Avec le comité de soutien, on venait pique-niquer dans les hôtels. On arrivait avec une nappe, à boire et à manger. On installait des banderoles et des affiches. On a fait ça tous les vendredis soir. Si on était beaucoup, on allait dans de grands hôtels et lorsque nous étions peu nombreux, on en choisissait des petits. » Ces actions paient. « Ils ont fini par contacter mon avocat pour négocier mon départ. » Aujourd'hui, Faty travaille toujours dans le nettoyage. Mais elle a abandonné les chambres d'hôtel pour les bureaux. Son patron ignore tout de son passé revendicatif. Mais si elle a abandonné l'action syndicale, elle est toujours là pour faire respecter ses droits et donner quelques conseils. « En se battant pour notre dignité, on a gagné de la confiance en soi. » Dans un dernier sourire, elle lâche : « On sait maintenant qu'il faut parfois savoir dire non. » ★

MICHAËL MELINARD

mmelinard@humadimanche.fr

### OU VOIR LE FILM « REMUE-MÉNAGE DANS LA SOUS-TRAITANCE »



REMUE-MÉNAGE DANS LA SOUS-TRAITANCE

- |  |  |
|--|--|
| 20 janvier Brest (29)                                  | 12 mars Port-de-Bouc (13)                    |
| 28 janvier Lille (59)                                  | 14 mars Aix-en-Provence (13)                 |
| 8 février Libourne (33)                                |  |
| 10 février Martigues (13) et Sainte-Foy-la-Grande (33) | 19 mars L'Abergement-de-Varey (01)           |
| 12 février Bordeaux (33)                               | Toutes les informations sur le site Internet |
| 13 février Cadillac (33)                               | www.360etmemeplus.org                        |
| 17 février Toulouse (31)                               |  |